Prothèses mammaires PIP: Deuxième Communiqué du ministère de la santé marocain

Compte Test - 2012-01-30 14:02:00 - Vu sur pharmacie.ma

Lors de la réunion qui s'est tenue le 26 janvier 2012 en présence du ministre de la santé, un communiqué de son ministère a été publié au sujet des implants mammaires PIP le 30 janvier 2012. Contrairement au premier communiqué, ce dernier confirme l'importation et l'enregistrement par certaines sociétés de prothèses mammaires siliconées de type PIP en 2005.

Par conséquent, toutes les femmes qui ont fait l'objet de mammoplastie devraient vérifier auprès de leur chirurgien la marque des prothèses qui leur ont été implantées. Dans le cas où il s'agirait de la marque PIP :

- Même en l'absence de signes cliniques suspects, elles doivent demander à leur chirurgien l'explantation de ces prothèses.

- Pour les femmes qui auraient du mal à joindre leur chirurgien, il leur est recommandé de s'adresser au centre national de pharmacovigilance [Tél. : 0801 000 180] qui les orientera vers un médecin plasticien pour procéder au retrait de l'implant mammaire PIP.

Par ailleurs, les médecins plasticiens sont prêts à retirer à titre gracieux les prothèses concernées.

Cette information concerne toutes les femmes marocaines porteuses d'implants mammaires PIP, quel que soit le lieu d'implantation de la prothèse, au Maroc ou à l'étranger.Rédaction de pharmacies.ma - 30 janvier 2012